

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 1 de 8

**Résolutions adoptées à la 941^e séance
tenue le 8 juillet 2003**

Date d'adoption du procès-verbal :
le 26 septembre 2003

E-941-5 DOCTORAT HONORIS CAUSA

Le Comité exécutif, à l'occasion de collations spéciales de grades, décerne les doctorats *honoris causa* aux personnes dont les noms paraissent au document A-16/941e/820.1 déposé aux archives, et sujet à leur acceptation.

E-941-6 EMPRUNT À LONG TERME D'UN MONTANT D'AU MOINS 90 000 000 \$

Il est résolu

1. QU'un emprunt jusqu'à concurrence d'un montant de 90 000 000 \$ soit contracté par la corporation sous réserve des autorisations requises du ministre de l'Éducation selon l'un des deux (2) modes suivants:
 - A) en accordant au ministre des Finances du Québec le mandat de représenter la corporation et d'agir pour son compte et en son nom aux fins suivantes :
 - a) de placer cet emprunt par voie d'une ou plusieurs émissions d'obligations;
 - b) de négocier les modalités de l'emprunt;
 - c) de désigner une société de fiducie, pour agir à titre de fiduciaire pour les porteurs d'obligations, un conseiller juridique et un imprimeur;
 - d) de négocier le coût de rétention des services de la société de fiducie, du conseiller juridique et de l'imprimeur ainsi désignés;
ou
 - B) en contractant cet emprunt auprès de Financement-Québec;
2. QU'une demande soit faite au ministre de l'Éducation d'accorder, au nom du gouvernement, une subvention à même les crédits votés annuellement à cette fin par le Parlement pour pourvoir au paiement en capital et intérêts dudit emprunt;
3. QUE, dans la mesure où l'emprunt s'effectue par émission d'obligations, la corporation garantisse l'emprunt par le transfert de son patrimoine à un patrimoine fiduciaire de la créance que représente la subvention accordée par le ministre de l'Éducation, ce patrimoine fiduciaire étant constitué auprès de la société de fiducie pour le bénéfice des porteurs d'obligations;

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 2 de 8

**Résolutions adoptées à la 941^e séance
tenue le 8 juillet 2003**

Date d'adoption du procès-verbal :
le 26 septembre 2003

4. QUE, dans la mesure où l'emprunt est contracté auprès de Financement-Québec, la corporation garantit l'emprunt par une hypothèque mobilière sans dépossession consentie en faveur de Financement-Québec et portant sur la subvention précitée;
5. QUE n'importe lequel des officiers de la corporation, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soient et ils sont par les présentes, autorisés au nom de la corporation, à signer tout contrat ou document relatif à l'emprunt, à consentir à toutes les clauses et garanties non substantiellement incompatibles avec les présentes, à recevoir le produit net de l'emprunt ou, le cas échéant, à consentir à ce qu'il soit reçu par la société de fiducie et à en donner bonne et valable quittance, à poser tous actes et à signer tous documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes.
6. QUE la présente résolution remplace toutes les résolutions antérieurement adoptées pour les mêmes fins.

E-941-7 MODIFICATION AU RÈGLEMENT SUR LES DROITS DE SCOLARITÉ ET AUTRES FRAIS EXIGIBLES DES ÉTUDIANTS

Le Comité exécutif adopte la proposition de modification du Règlement relatif aux droits de scolarité et autres frais exigibles des étudiants, selon les documents A-16/941^e/812, A-16/941^e/812.1 et A-16/941^e/812.2 déposés aux archives.

E-941-7.1 RÈGLEMENT SUR LES DROITS DE SCOLARITÉ ET AUTRES FRAIS EXIGIBLES DES ÉTUDIANTS – DÉLÉGATION DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Le Comité exécutif délègue au secrétaire général de l'Université le pouvoir de modifier les dispositions du *Règlement relatif aux droits de scolarité et autres frais exigibles des étudiants* en fonction des décisions relevant du ministère de l'Éducation ou du Conseil des ministres, et portant sur les montants forfaitaires exigibles des étudiants canadiens non-résidents du Québec, et ceux des étudiants étrangers. Le secrétaire général fera rapport au Comité des modifications afférentes qui auront été apportées.

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 3 de 8

**Résolutions adoptées à la 941^e séance
tenue le 8 juillet 2003**

Date d'adoption du procès-verbal :
le 26 septembre 2003

E-941-8.1 EMPRUNTS BANCAIRES ET EFFETS DE COMMERCES, CHÈQUES ET AUTRES
DOCUMENTS BANCAIRES ET DOCUMENTS RELATIFS AUX PLACEMENTS
MOBILIERS

Le Comité exécutif

1. autorise les personnes suivantes :
 - M. Robert Lacroix, recteur
 - M. Michel Trahan, vice-recteur exécutif et au développement académique
 - M. André Racette, directeur de la Direction des finances
 - M. Yves Cloutier, directeur de division
 - M. André W. Roy, directeur adjoint de division
 - Mme Nicole Doré, directrice de division
 - Mme Hélène Filion, directrice de division
 - Mme Sylvie Bastien, adjointe au directeur des finances

étant entendu qu'au moins deux de ces personnes devront signer lesdits documents;

- A) à signer ou autrement attester, reconnaître et ratifier tout acte, titre, convention, certificat, procuration, transfert ou quittance concernant la souscription, l'achat, la vente, l'échange, le transfert et l'encaissement de valeurs mobilières de l'Université de Montréal, tels : actions, obligations, débiteures ou autres droits ou titres négociables, de même que tous effets de commerce y reliés, que tels placements soient souscrits, enregistrés, détenus ou reconnus nominalement pour ou par l'Université en son nom propre ou en fiducie pour l'un ou l'autre de ses corps ou organismes;
 - B) à signer tous chèques, garanties, lettres de change et autres effets de commerce, de même que tous titres et documents bancaires tirés, souscrits ou autrement reconnus pour et au nom de l'Université de Montréal;
 - C) à utiliser au besoin, pour signature des chèques seulement tout procédé graphique ou mécanique jugé approprié;
2. libère toutes banques auxquelles l'Université de Montréal produira un spécimen approuvé de signature par procédé graphique ou mécanique de toute responsabilité pouvant découler de l'usage non autorisé, erroné ou illégal de tel procédé, et les tient quittes et indemnes de toutes réclamations consécutives à tel usage non autorisé, erroné ou illégal, pourvu et sous réserve que telles banques procèdent à la vérification et à la conformité des spécimens de signatures et du procédé graphique ou mécanique;

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 4 de 8

**Résolutions adoptées à la 941^e séance
tenue le 8 juillet 2003**

Date d'adoption du procès-verbal :
le 26 septembre 2003

3. autorise le vice-recteur exécutif ou le secrétaire général à attester, signer et produire tout formulaire ou document bancaire relatif aux objets de la présente résolution, et requis par toute institution bancaire avec laquelle l'Université fait affaire.

E-941-8.2 EMPRUNTS BANCAIRES

Le Comité exécutif

1. autorise le directeur de la Direction des finances ou le directeur de la division trésorerie et gestion des risques à négocier de temps à autre, des emprunts sur le marché monétaire, aux fins de financement temporaire des dépenses ou du fonds d'immobilisation et du fonds d'opérations courantes;
2. autorise les personnes suivantes :
 - M. Robert Lacroix, recteur
 - M. Michel Trahan, vice-recteur exécutif et au développement académique
 - M. André Racette, directeur de la Direction des finances
 - M. Yves Cloutier, directeur de division
 - M. André W. Roy, directeur adjoint de division
 - Mme Nicole Doré, directrice de division
 - Mme Hélène Filion, directrice de division
 - Mme Sylvie Bastien, adjointe au directeur des finances

à signer les documents relatifs aux emprunts qui seront contractés en vertu de la présente résolution étant entendu qu'au moins deux de ces personnes devront signer lesdits documents;

3. autorise le vice-recteur exécutif ou le secrétaire général à attester, signer et produire tout formulaire ou document bancaire relatif aux objets de la présente résolution, et requis par toute institution bancaire avec laquelle l'Université fait affaire.

E-941-9 ACHAT DU 1420, BOULEVARD DU MONT-ROYAL À MONTRÉAL

Le Comité exécutif

1. approuve l'entente relative à l'achat du 1420 boulevard du Mont-Royal à Montréal, selon le document A-16/941^e/829 déposé aux archives;

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 5 de 8

**Résolutions adoptées à la 941^e séance
tenue le 8 juillet 2003**

Date d'adoption du procès-verbal :
le 26 septembre 2003

-
2. autorise le recteur, M. Robert Lacroix, ou le vice-recteur exécutif et au développement académique, M. Michel Trahan, et le secrétaire général, M. Michel Lespérance, à signer, pour et au nom de l'Université, tout document à cet effet, après qu'il aura été visé par le Bureau des affaires juridiques.

E-941-11 CONTRAT DE PRODUCTION AUDIOVISUELLE ENTRE LA MAISON DE PRODUCTION DA VINCI PRODUCTIONS INC. ET L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL POUR LE GROUPE DE RECHERCHE SUR L'INADAPTATION PSYCHOSOCIALE CHEZ L'ENFANT DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL (GRIP)

Le Comité exécutif

1. approuve le contrat de production entre la maison de production Da Vinci Productions inc. et l'Université de Montréal le Groupe de recherche sur l'inadaptation psychosociale chez l'enfant de l'Université de Montréal (GRIP), selon le document A-16/941^e/816 déposé aux archives;
2. autorise le vice-recteur exécutif et au développement académique, M. Michel Trahan, et le secrétaire général, M. Michel Lespérance, à signer, pour et au nom de l'Université, ledit contrat, après qu'il aura été visé par le Bureau des affaires juridiques.

E-941-12 CONTRAT DE RECHERCHE ENTRE VALORISATION-RECHERCHE S.E.C. ET LE RÉSEAU CANADIEN POUR L'ÉLABORATION DE VACCINS ET D'IMMUNOTHÉRAPIES (CANVAC) ET L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Le Comité exécutif

1. approuve le contrat de recherche à intervenir avec Valorisation-Recherche s.e.c. et CANVAC pour le développement d'un vaccin thérapeutique contre certains antigènes oncogéniques dont l'antigène spécifique de la prostate, selon le document A-16/941^e/817 déposé aux archives;
2. autorise la signature de ce contrat par le vice-recteur à la recherche, M. Alain Caillé, ou par la vice-rectrice adjointe à la recherche, Mme Marielle Gascon-Barré, et par le secrétaire général, M. Michel Lespérance, après qu'il aura été visé par le Bureau des affaires juridiques.

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 6 de 8

**Résolutions adoptées à la 941^e séance
tenue le 8 juillet 2003**

Date d'adoption du procès-verbal :
le 26 septembre 2003

E-941-13 CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC GENOME QUEBEC VISANT LA
GESTION DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ISSU DES PROJETS DE
RECHERCHE FINANCÉS PAR GÉNOME-QUÉBEC

Le Comité exécutif

1. approuve la Convention de partenariat 2003 entre Génome Québec et l'Université de Montréal, selon le document A-16/941^e/818 déposé aux archives;
2. autorise le vice-recteur à la recherche, M. Alain Caillé, et le secrétaire général, M. Michel Lespérance, à signer ladite convention et tout renouvellement ou amendement de celle-ci qui respecte les principes généraux édictés à l'Entente-cadre, après que chacun de ces documents aura été visé par le Bureau des affaires juridiques.

E-941-14 CRÉATION DE LA CHAIRE DE RECHERCHE EN ORTHOPÉDIE À L'HOPITAL DU
SACRÉ-COEUR DE MONTRÉAL

Le Comité exécutif

1. approuve la création de la *Chaire de recherche en orthopédie de l'Université de Montréal à l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal*, selon le document A 16/941^e/819 version modifiée déposé aux archives;
2. autorise le vice-recteur à la recherche, M. Alain Caillé, et le secrétaire général, M. Michel Lespérance, à signer la convention de création de la Chaire après qu'elle aura été visée par le Bureau des affaires juridiques.

E-941-15 CONTRAT D'ÉTUDE UDM/AIR LIQUIDE: : « DÉPOLLUTION DES AFFLUENTS
GAZEUX »

Le Comité exécutif

1. approuve le contrat d'étude « Dépollution des effluents gazeux » à intervenir avec Air Liquide s.a., selon le document A-16/941^e/821 version modifiée déposé aux archives;
2. autorise le vice-recteur à la recherche, M. Alain Caillé, et le secrétaire général, M. Michel Lespérance, à signer ledit contrat après qu'il aura été visé par le Bureau des affaires juridiques.

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 7 de 8

**Résolutions adoptées à la 941^e séance
tenue le 8 juillet 2003**

Date d'adoption du procès-verbal :
le 26 septembre 2003

E-941-16 CONTRAT RELATIF À DES SERVICES D'ÉDITION ENTRE LES PUM ET LES ÉDITIONS FIDES

Le Comité exécutif

1. approuve le contrat entre les Presses de l'Université de Montréal et les Éditions Fides, selon le document A-16/941^e/822 déposé aux archives;
2. autorise le vice-recteur exécutif et au développement académique, M. Michel Trahan, et le secrétaire général, M. Michel Lespérance, à signer ledit contrat, après qu'il aura été visé par le Bureau des affaires juridiques.

E-941-17.2 NOMINATIONS DE DIRECTEURS DE DÉPARTEMENT

Le Comité exécutif procède aux nominations des personnes dont les noms suivent, conformément aux modalités décrites dans les délibérations du Sous-comité – affaires professorales- du Comité de régie reproduites au document A-16/941^e/824.1 déposé aux archives.

FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES

École de criminologie

LANDREVILLE, M. Pierre : à compter du 9 juin 2003 et pour un mandat de deux ans, soit jusqu'au 31 mai 2005.

Département de philosophie

PICHÉ, M. Claude : à compter du 5 juin 2003 et pour un mandat de quatre ans, soit jusqu'au 31 mai 2007.

Département de sciences économiques

POITEVIN, M. Michel : à compter du 5 juin 2003 et pour un mandat de quatre ans, soit jusqu'au 31 mai 2007.

E-941-17.3 NOMINATION D'UN DIRECTEUR INTÉRIMAIRE

Le Comité exécutif procède à la nomination de la personne dont le nom suit, conformément aux modalités décrites dans la délibération du Sous-comité – affaires professorales- du Comité de régie reproduite au document A-16/941^e/825.1 déposé aux archives.

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 8 de 8

**Résolutions adoptées à la 941^e séance
tenue le 8 juillet 2003**

Date d'adoption du procès-verbal :
le 26 septembre 2003

Centre de recherche en reproduction animale

MURPHY, M. Bruce : à compter du 1er juin 2003 et pour un mandat de six mois, soit jusqu'au 30 novembre 2003.

E-941-17.4 NOMINATIONS ET RENOUELEMENT DE NOMINATIONS DE PROFESSEURS ET DE CHERCHEURS

Le Comité exécutif procède aux nominations et au renouvellement de nominations de professeurs et de chercheurs dont les noms paraissent au document A-16/941^e/810.1 déposé aux archives, et sur lesquelles le Sous-comité –affaires professorales- du Comité de régie a donné un avis favorable.

E-941-17.5 NOMINATION DU DIRECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT AU COMPLEXE HOSPITALIER DE LA SAGAMIE (CHS)

Le Comité exécutif donne un avis favorable à la recommandation du Comité de sélection de nommer M. Mauril Gaudreault comme directeur de l'enseignement au Complexe hospitalier de la Sagamie

E-941-18.1 OCTROI DE GRADES SUPÉRIEURS

Le Comité exécutif décerne les grades supérieurs conformément au document A-16/941^e/826 déposés aux archives de l'Université, et aux dates mentionnées.

E-941-18.2 OCTROI DE PREMIERS GRADES

Le Comité exécutif décerne les premiers grades conformément aux documents de la série A-16/940^e/827 (série 827 à 827.10) déposés aux archives de l'Université, et aux dates mentionnées.

Le secrétaire général,
Michel Lespérance